

Règlement du concours d'écriture : Des Nouvelles de la Place Clichy 2023

Article 1 : Objet du concours

L'association les Amis de la Place Clichy rassemble des habitantes et habitants des quatre arrondissements autour de la Place Clichy à Paris, mais aussi des commerçants, associations et entreprises du quartier, qui cherchent notamment à tisser des liens dans le quartier, et faire connaître et partager l'histoire du quartier et son patrimoine.

En 2023, à l'occasion du festival Mix!Cité (<https://festivalplaceclichy.fr/>), Les Amis de la Place Clichy et la Librairie de Paris organisent un concours d'écriture : **Des Nouvelles de la Place Clichy**.

Article 2 : Thème du concours

Le thème du concours est : « Place Clichy ».

Sur ce thème, les participants peuvent laisser libre cours à leur imagination, et écrire une nouvelle autobiographique, historique, sentimentale, de science-fiction, ou autre...

Article 3 : Participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique quels que soient son âge et sa nationalité, à l'exception des membres du jury et de leur proche famille.

La participation est gratuite.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule nouvelle.

La nouvelle ne devra pas avoir été primée, récompensée, distinguée antérieurement, même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

Chaque participant garantit qu'il ou elle en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée ou en cours de publication, et non postée sur un blog ou un réseau social.

Chaque participant s'engage à être l'auteur de la nouvelle envoyée. Les participants s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury

Article 4 : Calendrier du concours et modalités d'envoi de la nouvelle

Le concours est lancé le mercredi 14 juin 2023, à l'ouverture du Festival Mix!Cité.

La nouvelle devra être envoyée exclusivement via le formulaire de candidature sur le site <https://festivalplaceclichy.fr/nouvelles/> avant le **samedi 30 septembre 2023 à minuit**.

Le résultat du concours sera dévoilé le 16 novembre.

Article 5 : Modalités de rédaction et de mise en forme

La nouvelle sera rédigée en français.

Elle ne doit porter atteinte à aucune personne morale ou physique. Elle ne doit comporter aucun caractère raciste, sexiste ou discriminatoire.

Elle comprendra de **4 000 à 12 000 signes (espaces comprises)**, ce qui correspond à environ 3 à 8 pages dans le format recommandé : **police Arial ou Times New Roman, taille 12, interligne 1,5.**

Les nouvelles devront être transmises dans un format numérique (.pdf, .doc, .docx, .odt,).

Le nom du fichier envoyé sera le titre de la nouvelle.

Afin de préserver l'anonymat lors de la lecture par le jury, le fichier envoyé ne devra comporter ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif de son auteur. Les nom, prénom, date de naissance, code postal et téléphone, ainsi que le titre de la nouvelle seront indiqués dans le formulaire de candidature.

Article 6 : Composition du jury et sélection

Le jury est composé de professionnels du livre ou de la culture et de représentants de l'association Les Amis de la Place Clichy, tous bénévoles pour ce concours.

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème et des consignes de format, l'originalité, le style et la qualité de l'écriture.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont sans appel.

Article 7 – Proclamation des résultats

Le jury décernera le **Prix des Amis de la Place Clichy 2023** au texte de son choix.

Il se réserve le droit de distinguer par ailleurs le nombre de nouvelles qu'il souhaite.

Les résultats seront proclamés et les prix remis par le jury lors d'un événement festif et littéraire qui aura lieu le **jeudi 16 novembre 2023 à 19 heures à la Librairie de Paris** (7 place de Clichy, 75017 Paris).

L'accès à cet événement sera libre et ouvert à tous.

Article 8 – Récompenses

La Librairie de Paris, les Amis de la Place Clichy et leurs partenaires du quartier offriront des cadeaux aux auteurs des textes distingués et primés par le jury.

Article 9 – Annulation du concours

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être annulé.

Article 10 – Droits d'auteur

Les participants restent propriétaires de leur œuvre. Les organisateurs s'engagent à ne pas utiliser la nouvelle d'un participant sans son autorisation.

Article 11 – Acceptation des clauses du règlement

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les modalités du seul fait de leur participation au concours.

FIN

2/2